

FONDATION  
DE  
FRANCE

# *Appel à projets*

## 2008

**Vie sociale  
et citoyenneté  
des personnes  
handicapées**

Avec le soutien  
de la Fondation JM.Bruneau

- Les dossiers sont reçus et étudiés  
tout au long de l'année

Mécénat Économie et Solidarités

Tout habitant doit pouvoir profiter des ressources de son territoire pour s'y épanouir. Au-delà de la vie professionnelle ou scolaire, il doit pouvoir participer à la vie locale, s'impliquer dans des activités bénévoles ou de loisirs. L'implantation des personnes handicapées dans leur bassin de vie doit ainsi être valorisée.

## Quels projets ?

Les actions soutenues peuvent concerner l'accès et le maintien des personnes dans un logement qui leur est propre en portant une attention particulière à leur intégration sur leur territoire, dans leur quartier. Peuvent également être examinés les projets qui permettent aux personnes en situation de handicap de tenir leur rôle de citoyen et de s'engager : soutien à l'implication bénévole de personnes handicapées (en plus ou à la place de l'activité professionnelle

quand cette dernière s'avère difficile), participation des enfants et adultes à tous les services de droit commun disponibles dans leur quartier : activités conviviales, de loisirs, activités sportives ou culturelles, etc. Enfin, seront pris en considération les projets permettant aux résidents d'établissements spécialisés de pouvoir participer à la vie du quartier ou du village, et réciproquement aux habitants de s'impliquer dans la vie de l'établissement.

### Exemples de projets soutenus

- domiciles éclatés dans un quartier, s'appuyant sur un service bénévole ou salarié ;
- lieux d'accueil de la petite enfance impliqués pour accueillir tous les enfants du quartier, quelles que soient leurs difficultés ;
- initiatives de solidarités de voisinage ;
- actions de médiation favorisant une juste représentation des personnes handicapées dans un conseil de quartier ;
- aide apportée aux usagers d'un établissement spécialisé en période électorale pour se forger une opinion, participer au débat et voter ;
- conception et animation d'une émission de radio par des jeunes touchés par un traumatisme crânien.

Appel à

# Qui peut répondre ?

Vous pouvez participer si vous êtes un organisme à but non lucratif : association, spécialisée ou non (centre social, maison de quartier...), collectif

d'usagers, établissement spécialisé, établissement public, coopérative, office HLM, collectivité locale ou territoriale.

# Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Le soutien de la Fondation de France peut porter sur une aide à l'investissement ou au fonctionnement, en phase de démarrage ou de développement de l'action. L'aide peut concerner différents postes comme les équipements matériels, la formation des équipes professionnelles et bénévoles, les actions d'évaluation, de capitalisation des expériences ou d'échange de savoir-faire, etc.

La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant. Ce professionnel, en apportant conseil et expertise, peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure structuration des actions.

L'aide apportée peut être pluri-annuelle (2 ou 3 ans), en fonction du projet.

## Attention, la Fondation de France ne finance pas

- les investissements lourds liés au gros œuvre ;
- les travaux d'accessibilité des établissements accueillant du public ;
- le fonctionnement régulier des organismes ;
- les activités de soin des services ;
- la part des salaires des personnes en emploi aidé non prise en charge par l'Etat ;
- les dispositifs relatifs à l'intégration scolaire des enfants, à l'insertion professionnelle des adultes ;

- les projets de communication ou de sensibilisation généraux sur le thème du handicap ;
- les projets qui ne s'inscrivent pas dans la durée ;
- les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques, et de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales.

projets

# Critères de sélection des projets ?

**Les projets sont étudiés à la lumière des critères suivants :**

- le projet s'inscrit dans une logique territoriale et s'appuie sur un diagnostic du contexte local (besoins et attentes) ;
- les moyens sont mis en œuvre pour favoriser la participation des personnes handicapées ;
- l'accessibilité a été pensée en termes de coût, de territoire, de modalités de fonctionnement (modularité des services par exemple) ;
- l'action est transversale, s'adressant à différents publics et/ou prenant en

compte différents aspects de la vie quotidienne ;

- les partenariats établis entre les différents acteurs – personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités – permettent de travailler en complémentarité.

Une attention particulière sera portée aux projets émanant d'une coopération entre le milieu spécialisé et le milieu dit ordinaire, ainsi que les projets qui s'adressent à différents publics.



## Agir pour l'environnement

Convaincue que la gestion raisonnée de notre environnement est l'affaire de tous, la Fondation de France propose aux organismes qui le souhaitent, une aide complémentaire pour pouvoir prendre en compte les impacts environnementaux de leurs actions. Principalement dédiée aux structures peu ou pas encore investies dans les enjeux environnementaux, cette aide est destinée à financer un appui technique (diagnostic, étude préalable, plan d'action), ainsi que des actions de sensibilisation et de formation.



## Démarches participatives

Consciente des difficultés de mise en œuvre des projets participatifs, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire aux porteurs de projets s'engageant dans une démarche favorisant l'implication active des personnes concernées et notamment les plus lourdement handicapées. Cette aide est destinée à financer le coût spécifique de mise en œuvre de la démarche ainsi qu'un appui méthodologique.

---

**Attention :** seules pourront être financées les demandes des organismes dont le projet aura été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets **Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées**.

# Les enjeux

Le contexte législatif qui touche les personnes handicapées change profondément. Ambitieux, le nouveau cadre proposé<sup>1</sup> ne répondra toutefois pas dans l'immédiat à l'ensemble des enjeux.

Pour accompagner les changements à l'œuvre, la Fondation de France propose depuis 2007 un nouveau programme. Celui-ci vise à soutenir des initiatives qui contribuent à l'ouverture générale de la cité aux enfants et adultes handicapés. Il s'agit de favoriser la participation de tous les habitants aux différentes actions menées sur leur territoire, de leur permettre de jouer leur rôle de citoyen, et d'accéder aux services de droit commun. Tous les aspects de la vie doivent être pris en considération. Aujourd'hui, les besoins primaires des personnes handicapées sont considérés comme prioritaires et les besoins relationnels et « d'inclusion » dans la vie sociale sont souvent sous-estimés. Or ceux-ci sont également fondamentaux.

En soutenant la mise en œuvre effective de projets innovants, la Fondation de France entend contribuer à décroiser les différents dispositifs pour que l'ensemble des actions menées sur un territoire s'adresse à tous ses habitants. Ces actions influenceront positivement sur le regard de la société sur les personnes en situation de handicap et leur reconnaissance effective comme acteurs à part entière.

---

1. Notamment celui défini par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

projets

# Retrait et remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de la Fondation de France [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) rubrique « Recevoir », ou demandé par courrier, courriel ou téléphone.

Le dossier renseigné doit être envoyé à la Fondation de France par voie postale.

## Fondation de France

Programme Personnes handicapées  
40 avenue Hoche  
75008 Paris

Tél. : **01 44 21 31 70**

Fax : **01 44 21 31 01**

E-mail : [personneshandicapees@fdf.org](mailto:personneshandicapees@fdf.org)

## Analyse des dossiers

Les dossiers sont reçus tout au long de l'année, cependant ne tardez pas à nous le faire parvenir. Les projets sélectionnés sont étudiés puis

présentés à un comité qui se réunit trois fois dans l'année. L'annonce des projets sélectionnés est exclusivement communiquée par courrier.

La Fondation de France aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement.

La Fondation de France abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

FONDATION  
DE  
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS

Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

**Donnons, mais donnons bien.**